

A REMETTRE POUR
LE 2 NOVEMBRE 2026



ASSOCIATIONS
NON SPORTIVES
(Culturelles et autres)

DEMANDE DE SUBVENTION

Année 2027

Dossier « papier » disponible en Mairie (service vie associative)

☐ 1^{ère} demande

☐ Renouvellement

☐ Reprise d'activité

NOM DE L'ASSOCIATION :

Adresse :

Siège social :

Date et numéro d'agrément (N° Waldeck) :

N° de SIRET (obligatoire si emploi de salarié) :

Objet :

.....

.....

.....

Public concerné (âge minimum) :

Activités :

.....

.....

Site internet / page Facebook de l'association :

Mail de l'association :

Affiliation à une fédération/ organisme :

.....

1 LE BUREAU

Président

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Secrétaire

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Trésorier

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Personne à contacter (si différente du Président)

Rappel : ce contact est diffusé au public et sur les supports de communication (site internet,...)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Mail :

Autres membres du bureau (noms et prénoms)

.....
.....
.....
.....

2 LICENCES / COTISATIONS AU 15 SEPTEMBRE 2026

Préciser dans le tableau ci-dessous le montant unitaire des licences ou cotisations par catégorie d'adhérents.

Catégorie	Montant de la cotisation	Rappel montant de l'année dernière
<i>Exemple : + 16 ans</i>	<i>120 €</i>	<i>115 €</i>

3 ADHERENTS AU 15 SEPTEMBRE 2026

	- de 25 ans	25 ans et +	TOTAL
Nbre d'adhérents mortagnais			
Nbre d'adhérents de la Communauté de Communes, hors Mortagne (1)			
Nbre d'adhérents hors de la Communauté de Communes			
TOTAL			

(1) Chambretaud, la Gaubretière, la Verrie, Mallièvre, St Aubin des Ormeaux, St Laurent-sur-Sèvre, St Malo du Bois, St Martin des Tilleuls, Tiffauges, Treize-Vents, Les Landes Genusson

4 FORMATION DES CADRES DE OCTOBRE 2025 A SEPTEMBRE 2026

Préciser dans le tableau ci-dessous le nombre de jours de formation organisé par un organisme autre que l'association entre octobre 2025 et septembre 2026. Fournir les attestations de stages.

Nom et prénom du stagiaire	Désignation du stage	Nombre de jours de stage
TOTAL nombre de jours de stage		

5 REMUNERATION DU PERSONNEL DE OCTOBRE 2025 A SEPTEMBRE 2026

Préciser dans le tableau suivant le montant total **des salaires bruts** pour la période d'octobre 2025 à septembre 2026. Les copies des bulletins de salaire ne sont pas à fournir. Toutefois, elles pourront vous être demandées ultérieurement si besoin.

	Salarié 1 Montant Salaire Brut	Salarié 2 Salaire Brut	Salarié 3 Salaire Brut	Salarié 4 Salaire Brut	Salarié 5 Salaire Brut
Octobre 2025					
Novembre 2025					
Décembre 2025					
Janvier 2026					
Février 2026					
Mars 2026					
Avril 2026					
Mai 2026					
Juin 2026					
Juillet 2026					
Août 2026					
Septembre 2026					
TOTAL					
Aides extérieures					

6 BILAN / BUDGETS

BILAN FINANCIER – SAISON 2025/2026 OU BILAN 2025 pour les associations fonctionnant en année civile

*Remplir le document ci-dessous ou transmettre un budget **détaillé***

DEBITS / DEPENSES		CREDITS / RECETTES	
EMPRUNTS		EMPRUNTS	
Remboursements emprunts		Emprunts contractés	
COTISATIONS / ASSURANCES		COTISATIONS / ASSURANCES	
Fédération		Adhérents	
Autres cotisations		Soutiens / Dons	
Prime d'assurance			
		SUBVENTIONS ANNUELLES	
FRAIS ADMINISTRATIFS / COMMUNICATION		Fédération	
Papeterie / Timbre		Jeunesse et Sport	
Téléphone / Internet		Département	
Publicité / Communication		Communauté de Communes	
		Mairie de Mortagne-sur-Sèvre	
ACHATS		Autre (détailler)	
Matériel pédagogique			
Equipement vestimentaire			
Mobilier		INTERETS FINANCIERS	
Petit équipement		Intérêts	
Autres		SPONSORS / PARTENAIRES	
		Financement partenaires	
PERSONNEL		PERSONNEL	
Rémunération		Aide mairie de Mortagne	
Charges sociales		Aide Communauté de Communes	
Indemnités		Aide formation	
Formations / Stages		Participation stage	
		Autres aides	
MANIFESTATIONS SPORTIVES		MANIFESTATIONS SPORTIVES	
Frais d'inscription		Participation des adhérents	
Transport		Subventions publiques	
Hébergement / restauration		Sponsors / partenaires privés	
Autres frais		Autres aides	
		Recettes entrées / bar	
MANIFESTATIONS FESTIVES		MANIFESTATIONS FESTIVES	
Location salles		Recettes entrées	
Animation		Autres recettes (bar, tombola,...)	
Autres frais		Sponsors / partenaires privés	
		Subventions publiques	
IMPOTS ET TAXES		Autres aides	
Impôts, taxes (sacem),...			
DIVERS (à préciser)		DIVERS (à préciser)	
TOTAL		TOTAL	

BUDGET PREVISIONNEL – SAISON 2026/2027 OU BP 2026 pour les associations fonctionnant en année civile

Remplir le document ci-dessous ou transmettre un budget **détaillé**

DEBITS / DEPENSES		CREDITS / RECETTES	
EMPRUNTS		EMPRUNTS	
Remboursements emprunts		Emprunts contractés	
COTISATIONS / ASSURANCES		COTISATIONS / ASSURANCES	
Fédération		Adhérents	
Autres cotisations		Soutiens / Dons	
Prime d'assurance			
		SUBVENTIONS ANNUELLES	
FRAIS ADMINISTRATIFS / COMMUNICATION		Fédération	
Papeterie / Timbre		Jeunesse et Sport	
Téléphone / Internet		Département	
Publicité / Communication		Communauté de Communes	
		Mairie de Mortagne-sur-Sèvre	
ACHATS		Autre (détailler)	
Matériel pédagogique			
Equipement vestimentaire			
Mobilier		INTERETS FINANCIERS	
Petit équipement		Intérêts	
Autres		SPONSORS / PARTENAIRES	
		Financement partenaires	
PERSONNEL		PERSONNEL	
Rémunération		Aide mairie de Mortagne	
Charges sociales		Aide Communauté de Communes	
Indemnités		Aide formation	
Formations / Stages		Participation stage	
		Autres aides	
MANIFESTATIONS SPORTIVES		MANIFESTATIONS SPORTIVES	
Frais d'inscription		Participation des adhérents	
Transport		Subventions publiques	
Hébergement / restauration		Sponsors / partenaires privés	
Autres frais		Autres aides	
		Recettes entrées / bar	
MANIFESTATIONS FESTIVES		MANIFESTATIONS FESTIVES	
Location salles		Recettes entrées	
Animation		Autres recettes (bar, tombola,...)	
Autres frais		Sponsors / partenaires privés	
		Subventions publiques	
IMPOTS ET TAXES		Autres aides	
Impôts, taxes (sacem),...			
DIVERS (à préciser)		DIVERS (à préciser)	
TOTAL		TOTAL	

7 DEMANDE DE MATERIEL ET DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2027

Demande de matériel :

IMPORTANT : les demandes doivent concerner du matériel lié à la pratique de l'activité.

Matériel non accepté : matériel informatique, vidéo/multimédia, électroménager, matériel/ fournitures de bureau, vêtements

Chaque demande doit être précise (devis, références catalogues, dimensions,...). Dans le cas contraire, la demande ne sera pas étudiée.

Matériel souhaité (par ordre de préférence)	Montant TTC

Rappel : les demandes de matériel sont étudiées par les commissions concernées. Les investissements retenus sont inscrits au BP2027 voté en mars. Les achats ne peuvent intervenir qu'à partir de ce moment.

Demande de travaux : il s'agit de demande concernant les bâtiments et équipements mis à disposition des associations par la municipalité. Rappel : pour l'entretien courant ou urgent, contacter directement les services techniques

Nature des travaux

8 INVESTISSEMENTS REALISES PAR L'ASSOCIATION SANS AIDE DE LA MUNICIPALITE

Saison 2025/2026	Saison 2026/2027 (prévisions)

9 PROJETS / MANIFESTATIONS IMPORTANTES AU COURS DE L'ANNEE 2027

.....

.....

.....

.....

10 PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Obligatoirement :

- ☐ Bilan moral de la saison 2025 /2026 ou de l'année 2025
- ☐ Copie du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- ☐ Relevé bancaire présentant le solde de tous les comptes bancaires de l'association, daté de moins de **8 jours à la date de dépôt du dossier**
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire (même si vous n'avez pas changé de numéro de compte)
- ☐ Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'association et assurant ses biens

Si concerné :

- ☐ Photocopie du contrat d'engagement républicain

Le (la) président(e) de l'association, M. ou Mme

- Déclare que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales
- Atteste sur l'honneur que les renseignements et documents constituant le dossier sont exacts et s'engage à fournir les pièces justificatives sur demande de la municipalité.

Fait à

Le

Signatures

Président
(Nom et signature)

Trésorier
(Nom et signature)

DOSSIER A REMETTRE IMPERATIVEMENT POUR LE 2 NOVEMBRE 2026
Les dossiers déposés après la date limite ne seront pas étudiés